Données statistiques sur l'immigration au Manitoba

Rapport statistique de 2008

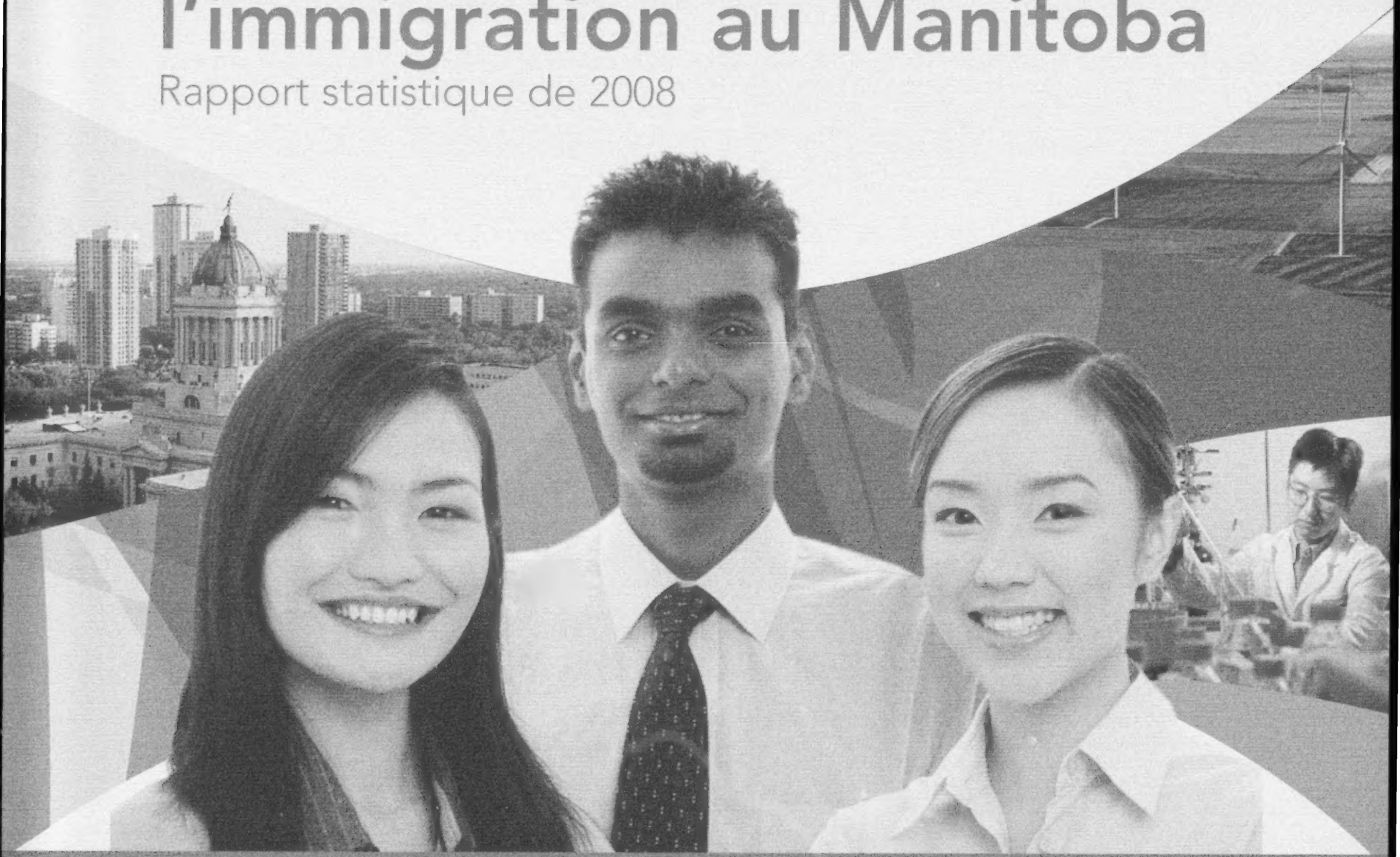

Manitoba

Message de la ministre

J'ai le plaisir de présenter le rapport *Données statistiques sur l'immigration au Manitoba* de 2008, qui montre le succès confirmé des efforts déployés par notre province pour attirer les immigrants et faire en sorte qu'ils demeurent au Manitoba.

L'immigration est un élément clé du *Plan stratégique de croissance économique du Manitoba*. Elle est indispensable au développement d'une économie et d'une société fortes et dynamiques. L'immigration aide nos collectivités à croître et à prospérer grâce à de nouvelles compétences, à de nouvelles idées et au respect de la diversité culturelle.

Ensemble, les citoyens, les collectivités, les employeurs et les administrations continuent de bâtir une province inclusive à l'avenir de laquelle les nouveaux arrivants pourront contribuer pleinement. À cette fin, le gouvernement soutient et coordonne les services d'établissement, de formation linguistique pour les adultes, d'intégration au marché du travail et d'intégration communautaire exécutés par des fournisseurs répondant aux besoins particuliers des nouveaux arrivants de manière opportune et efficiente.

En 2008, le Manitoba a accueilli 11 221 immigrants. Ce chiffre représente une augmentation de 2,4 %, et est le nombre d'immigrants reçus le plus élevé en plus de 50 ans. Le programme Candidats du Manitoba, qui sélectionne et désigne des immigrants candidats à la résidence permanente en fonction des besoins du Manitoba en matière de main-d'œuvre, continue de donner d'excellents résultats. Plus de 71 % des immigrants qui se sont installés au Manitoba en 2008 sont venus dans le cadre de ce programme.

Parallèlement, le Manitoba poursuit la mise en place d'initiatives visant à améliorer le recrutement, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants :

- Une stratégie d'établissement aide les nouveaux Manitobains à réussir leur intégration dans nos collectivités et lieux de travail.

- La *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* fait en sorte que les immigrants qui cherchent à faire reconnaître leurs titres de compétence dans des professions réglementées soient évalués de manière transparente et équitable.

- La *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs* aide les employeurs manitobains à recruter des travailleurs étrangers temporaires tout en protégeant les travailleurs étrangers d'employeurs et de recruteurs peu scrupuleux.

- Les ententes internationales relatives au recrutement aident les employeurs du Manitoba à recruter des travailleurs qualifiés à l'étranger lorsque les postes ne peuvent pas être pourvus par la main-d'œuvre locale.

Chaque année, de plus en plus d'immigrants vivent, travaillent et réussissent au Manitoba. Ce phénomène témoigne de l'ingéniosité et de l'ardeur au travail des nouveaux arrivants dans notre province et du bon accueil que leur réservent les Manitobains.

La diversité qui caractérise le Manitoba présente de nombreux avantages qui nous donnent une position unique dans le monde. En collaborant avec tous nos partenaires, nous pouvons continuer de profiter de ces atouts. La réussite des nouveaux arrivants contribue au succès de tous.

La ministre du Travail et de l'Immigration du Manitoba,
Jennifer Howard

Table des matières

LA CROISSANCE GRÂCE À L'IMMIGRATION 2
Voies possibles pour immigrer au Manitoba

TENDANCES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION 5
Immigration au Manitoba durant la dernière décennie
Immigration au Canada durant la dernière décennie

NIVEAUX D'IMMIGRATION 6
Sommaire de l'immigration au Manitoba
Sommaire de l'immigration au Canada

IMMIGRATION PAR PROVINCE ET TERRITOIRE 7
Résidents permanents par province et territoire, 2008
Résidents permanents par province et territoire, 2006 à 2008

IMMIGRATION PAR VILLE 8
Résidents permanents par ville (les dix villes principales)

PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES 9
Candidats des provinces

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA 10
Résidents permanents par catégorie

RÉGION DE DESTINATION 12
Résidents permanents par région de destination

COLLECTIVITÉ DE DESTINATION 13
Résidents permanents par collectivité de destination (les dix villes principales)
Résidents permanents par collectivité de destination

RÉGIONS D'ORIGINE 14
Résidents permanents par région d'origine, 2008
Résidents permanents par région d'origine, 2006 à 2008

PAYS D'ORIGINE 15
Résidents permanents par pays d'origine

STRUCTURE SELON L'ÂGE ET LE SEXE 16
Structure des résidents permanents selon l'âge et le sexe, 2008
Résidents permanents selon l'âge et le sexe, 2006 à 2008
Résidents permanents selon le sexe et la situation du demandeur

LANGUE 19
Résidents permanents selon la langue maternelle (les dix langues principales)

CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS 20
Résidents permanents selon la connaissance de l'anglais et du français
Connaissance de l'anglais et du français – Demandeurs principaux
Connaissance de l'anglais et du français – Personnes à charge

NIVEAU D'INSTRUCTION 21
Résidents permanents selon le niveau d'instruction

PROFESSION 23
Résidents permanents dans la composante économique, par profession (les 15 professions principales)

GENRE DE COMPÉTENCES 25
Résidents permanents dans la composante économique, par genre de compétences, 2008
Résidents permanents dans la composante économique, par genre de compétences, 2006 à 2008

RÉSIDENTS TEMPORAIRES AU MANITOBA 27

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES 28
Nombre de travailleurs étrangers temporaires
Travailleurs étrangers temporaires par collectivité de destination
Travailleurs étrangers temporaires par région d'origine

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS 29
Nombre d'étudiants étrangers
Étudiants étrangers par collectivité de destination
Étudiants étrangers par région d'origine

AIDE À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'INTÉGRATION 30

GLOSSAIRE 32

Document produit par : Travail et Immigration Manitoba, Division de l'immigration, de l'intégration des immigrants et du multiculturalisme, été 2009

Source des données : Citoyenneté et Immigration Canada

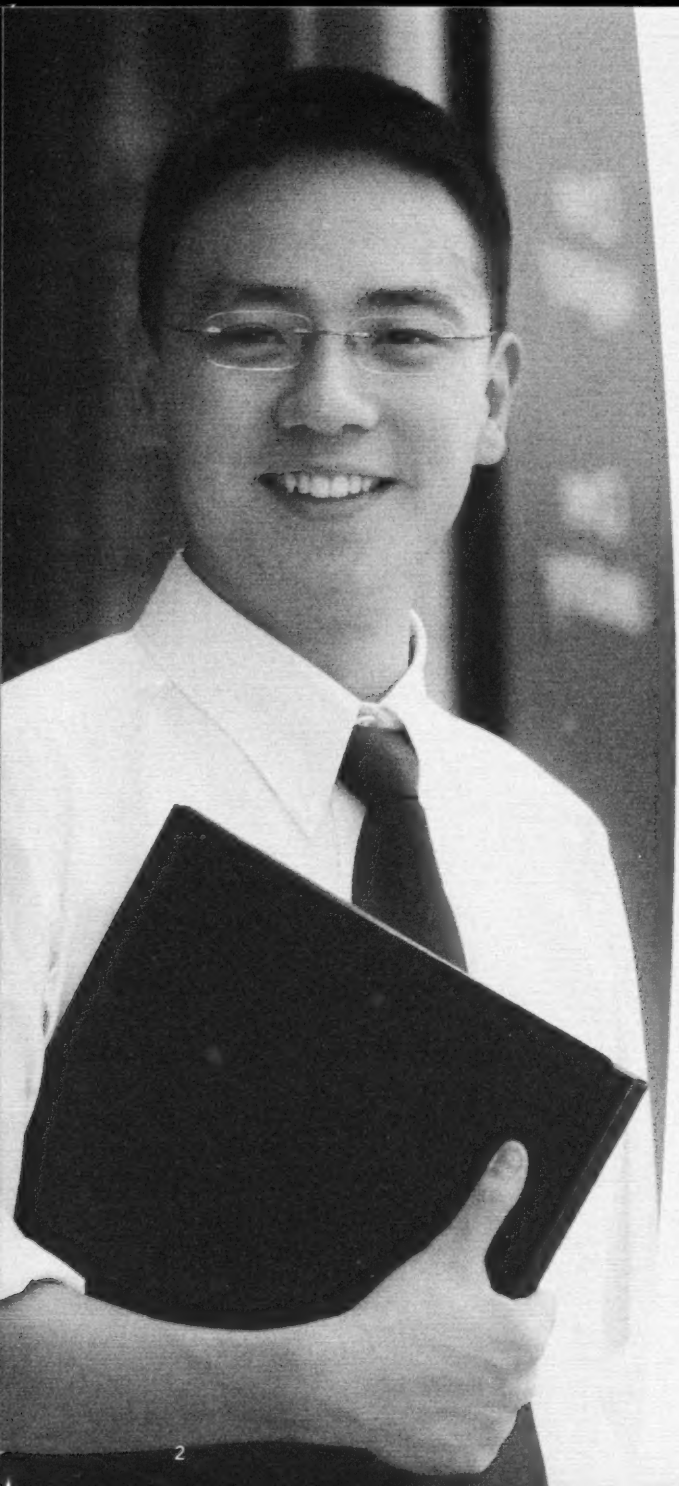

La croissance grâce à l'immigration

Le *Plan stratégique de croissance économique du Manitoba* reconnaît le rôle important que joue l'immigration dans le maintien de la croissance économique et le respect de la diversité culturelle de la province. De plus, l'immigration enrichit les collectivités, apporte de nouvelles idées et compétences et renforce notre capacité d'innover à l'échelle locale, ce qui favorise un meilleur positionnement sur le marché mondial.

Depuis 2006, Manitoba s'attache à atteindre un objectif de 20 000 nouveaux arrivants par an d'ici 2016 et à obtenir de meilleurs résultats en matière de rétention.

Le Manitoba collabore étroitement avec le gouvernement du Canada aux fins suivantes :

- favoriser le recrutement efficace et sécuritaire de travailleurs étrangers temporaires et d'immigrants permanents afin de combler les besoins économiques actuels et futurs de la province;
- fournir des services pertinents et faciles d'accès avant et après l'arrivée des immigrants pour garantir leur intégration et leur réussite sur le marché du travail et faire en sorte qu'ils demeurent dans la province;
- soutenir les collectivités qui accueillent des nouveaux arrivants, favorisent notre diversité culturelle et la mettent en valeur, et les encourager à le faire.

En 2008, le nombre de personnes ayant immigré au Manitoba a progressé de 2,4 % pour s'établir à 11 221 immigrants, le chiffre le plus élevé depuis 1957.

Depuis 1999, le Manitoba a accueilli plus de 71 800 immigrants. En 2008, 77,5 % des immigrants faisaient partie de la composante économique (8 699 personnes), 12,5 % entraient dans la catégorie de la famille (1 404 personnes) et 8,7 % étaient des réfugiés (439 réfugiés parrainés par le gouvernement et 493 réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé).

Winnipeg a accueilli la plus grande part des immigrants au Manitoba, soit 71,8 % d'entre eux (8 053 personnes).

Le principal pays d'origine des nouveaux

arrivants était les Philippines, d'où provenaient 23,8 % des immigrants (2 671 personnes).

Les bons résultats du Manitoba en matière d'immigration demeurent attribuables dans une large mesure au programme Candidats du Manitoba. Par ailleurs, l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration établit le cadre global dans lequel le gouvernement provincial recrute et sélectionne des travailleurs qualifiés et des immigrants de la catégorie des gens d'affaires qui ont d'excellentes chances de réussir leur établissement et de contribuer à la province de façon positive.

Travail et Immigration Manitoba administre en étroite collaboration avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba le volet du programme consacré aux gens d'affaires.

Il est tout aussi important de favoriser l'établissement, l'intégration et le maintien des immigrants dans la province que de les y attirer. Le gouvernement du Manitoba est résolu à offrir aux immigrants des services d'établissement adaptés à leurs besoins afin de les aider à apprendre à participer pleinement à la population active et à la vie des collectivités de la province. Grâce à l'accroissement des fonds octroyés par les gouvernements fédéral et provincial, le Programme manitobain d'intégration des immigrants a financé plus de 160 programmes d'établissement et de cours d'anglais dans toute la province en 2008.

Le Conseil de l'immigration du Manitoba et le Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication continuent de conseiller la ministre du Travail et de l'Immigration du Manitoba sur les moyens d'attirer de nouveaux arrivants et de faire en sorte qu'ils s'établissent dans la province et y demeurent, ainsi que sur des questions liées au multiculturalisme.

VOIES POSSIBLES POUR IMMIGRER AU MANITOBA

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR, 2002) du Canada établit les critères d'admissibilité des candidats à immigrer au Canada dans trois catégories.

Catégorie de la famille (regroupement familial) – Comme le fait Citoyenneté et Immigration Canada, le Manitoba reconnaît l'importance du regroupement familial et permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada de parrainer des membres de leur famille. Le Manitoba a reçu 1 404 immigrants dans la catégorie de la famille en 2008. Les Philippines, l'Inde, les États-Unis et la Chine ont été les principaux pays d'origine, totalisant 53,6 % des immigrants acceptés dans cette catégorie.

Composante économique – Sélectionnés en fonction de la capacité du demandeur principal à contribuer au développement économique de la province, les immigrants admis dans cette catégorie relèvent du programme Candidats du Manitoba ou de la catégorie de l'immigration économique du gouvernement fédéral. En 2008, le Manitoba a reçu 7 968 immigrants du programme Candidats du Manitoba et 731 de la catégorie de l'immigration économique du gouvernement fédéral, soit un total de 8 699 immigrants dans cette composante. Les Philippines, l'Allemagne et l'Inde ont été les principaux pays d'origine, représentant au total 58,2 % de cette composante.

Catégorie des réfugiés – Le Manitoba a une longue et remarquable tradition d'accueil des réfugiés et un milieu dynamique pour le parrainage des réfugiés. En 2008, la province a accueilli 6 % des réfugiés parrainés par le gouvernement du Canada (439) et 14 % de ceux parrainés par des organismes du secteur privé (493). Au Manitoba, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Afghanistan, le Myanmar et le Soudan étaient les principaux pays d'origine des réfugiés parrainés par le gouvernement fédéral, tandis que les principaux pays d'origine des réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé étaient l'Éthiopie, le Soudan, l'Érythrée, l'Égypte et la Somalie.

Les résidents temporaires sont devenus une source importante de résidents permanents par l'entremise du programme Candidats du Manitoba. Dans cette catégorie, 1 730 étudiants étrangers et 4 192 travailleurs étrangers temporaires sont arrivés au Manitoba en 2008. Les travailleurs étrangers temporaires ont contribué à combler des pénuries importantes de main-d'œuvre dans toutes les collectivités, et tout particulièrement dans les collectivités régionales, où 52 % d'entre eux travaillaient.

VOIES POSSIBLES POUR IMMIGRER AU MANITOBA

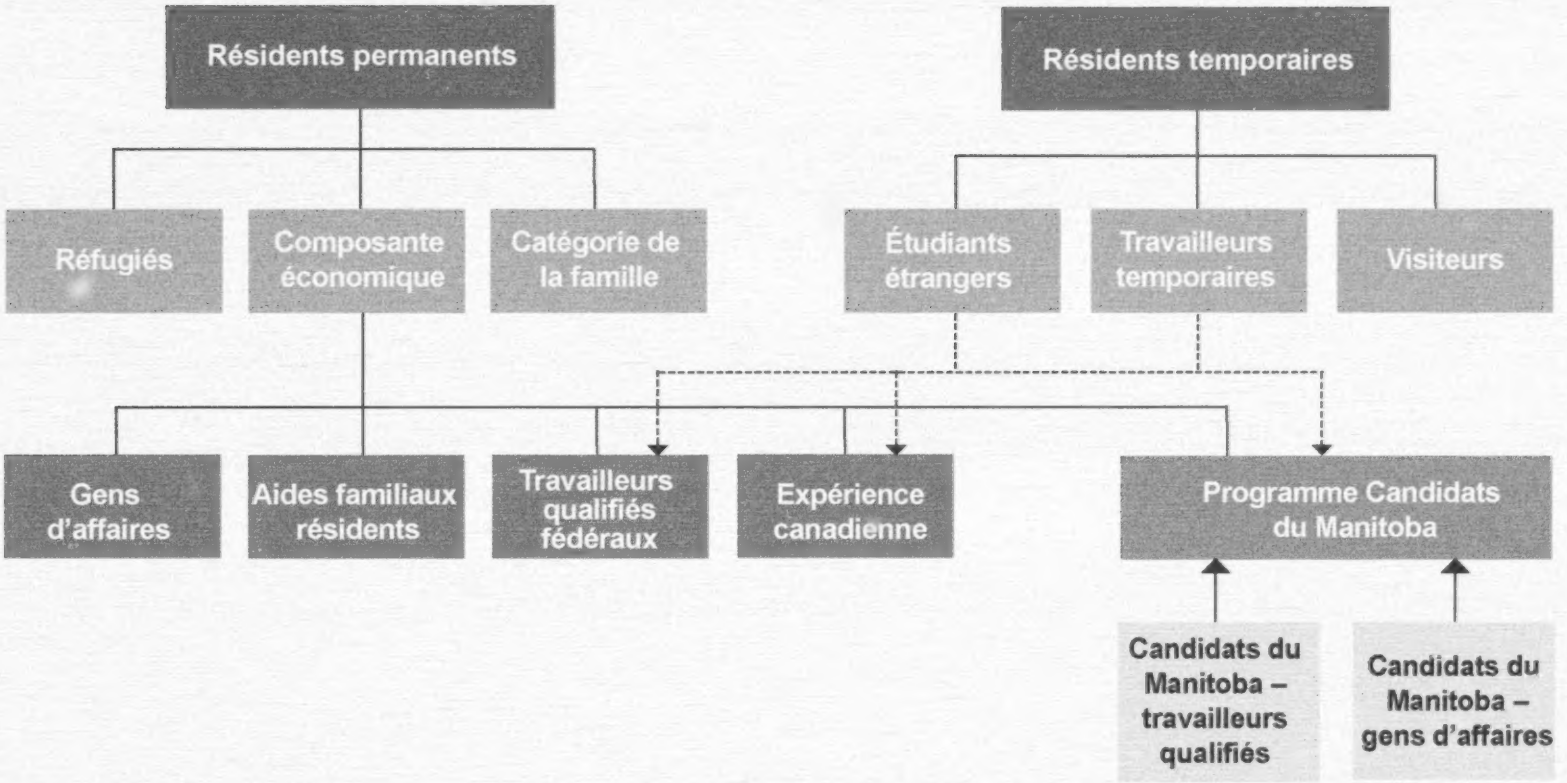

Tendances en matière d'immigration

IMMIGRATION AU MANITOBA DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE

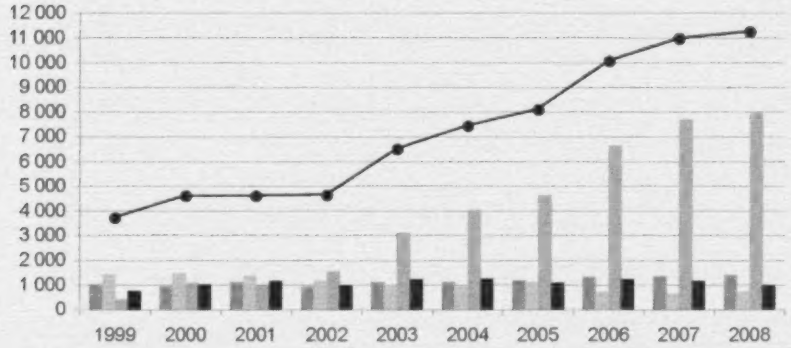

Au 1er janvier 2008, la population du Manitoba était estimée à 1 200 478, soit 3,6 % de la population du Canada.

En 2008, le Manitoba a attiré 4,5 % des immigrants au Canada. La migration internationale nette représentait 76,5 % de la croissance annuelle de la population du Manitoba (1,1 %). L'immigration vers les collectivités régionales s'est accrue pour atteindre 28,2 % en 2008, comparativement à 21,4 % en 1999.

IMMIGRATION AU CANADA DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE

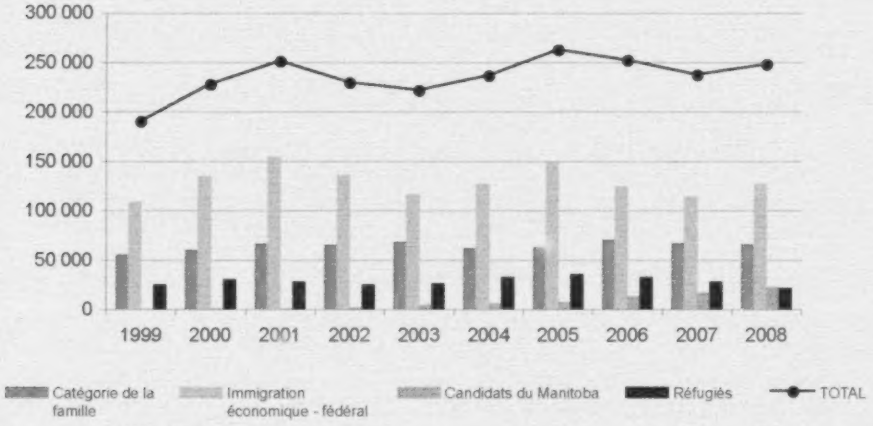

Niveaux d'immigration

En 2008, l'immigration au Manitoba s'est accrue de 2,4 % et a atteint 11 221 immigrants permanents, le chiffre le plus élevé en plus de cinquante ans.

En 2008, les candidats du Manitoba représentaient le pourcentage le plus élevé dans la catégorie des candidats provinciaux au Canada (35,5 %). Ils représentaient également 71 % de l'immigration au Manitoba. Cette catégorie économique offre la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des employeurs et des collectivités en temps opportun et de manière efficace, tout en élargissant les possibilités de croissance démographique à long terme dans toute la province. Le regroupement familial, l'accueil des réfugiés, la catégorie de l'immigration économique du gouvernement fédéral et les autres immigrants constituent 29 % de l'immigration dans la province.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR CATÉGORIE (SOMMAIRE)

	2006		2007		2008	
CATÉGORIE D'IMMIGRATION	Nombre	Pourcentage *	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage *
Famille	1 332	1,9	1 343	2,0	1 404	2,1
Immigration économique - fédéral	714	0,6	641	0,6	731	0,6
Candidats d'une province ou d'un territoire **	6 661	49,9	7 689	45,0	7 968	35,5
Réfugiés	1 241	3,8	1 170	4,2	972	4,4
LIPR/Autres/Information manquante/Arriéré/Inconnu	103	1,0	112	1,1	146	1,5
TOTAL	**10 051**	**4,0 %**	**10 955**	**4,6 %**	**11 221**	**4,5 %**
Différence par rapport à l'année précédente	1 954	24,1 %	904	9,0 %	266	2,4 %

*Proportion de cette catégorie d'immigrants au Manitoba par rapport à cette même catégorie pour l'ensemble du Canada

RÉSIDENTS PERMANENTS DU CANADA PAR CATÉGORIE (SOMMAIRE)

	2006		2007		2008	
CATÉGORIE D'IMMIGRATION	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Famille	70 508	28,0	67 078	28,3	66 414	26,9
Immigration économique - fédéral	124 921	49,6	114 174	48,2	126 688	51,2
Candidats d'une province ou d'un territoire **	13 336	5,3	17 095	7,2	22 418	9,1
Réfugiés	32 515	12,9	27 970	11,8	21 861	8,8
LIPR/Autres/Information manquante/Arriéré/Inconnu	10 369	4,1	10 441	4,4	9 862	4,0
TOTAL	**251 649**	**100 %**	**236 758**	**100 %**	**247 243**	**100 %**
Différence par rapport à l'année précédente	-10 587	-4,0 %	-14 891	-5,9 %	10 485	4,4 %

** Les candidats des provinces forment une sous-catégorie de la composante économique

Immigration par province et territoire

Les provinces ayant accueilli le plus d'immigrants en 2008 sont l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, suivis de l'Alberta et du Manitoba.

RÉSIDENTS PERMANENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

	2006		2007		2008	
PROVINCE	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Ontario	125 914	50,0	111 312	47,0	110 896	44,9
Québec	44 680	17,8	45 208	19,1	45 212	18,3
Colombie-Britannique	42 083	16,7	38 941	16,4	43 951	17,8
Alberta	20 717	8,2	20 857	8,8	24 195	9,8
Manitoba	**10 051**	**4,0**	**10 955**	**4,6**	**11 221**	**4,5**
Saskatchewan	2 724	1,1	3 517	1,5	4 836	2,0
Nouvelle-Écosse	2 585	1,0	2 520	1,1	2 651	1,1
Nouveau-Brunswick	1 646	0,7	1 643	0,7	1 859	0,8
Île-du-Prince-Édouard	565	0,2	992	0,4	1 456	0,6
Terre-Neuve-et-Labrador	509	0,2	545	0,2	627	0,3
Territoires du Nord-Ouest	98	0,0	88	0,0	127	0,1
Yukon	63	0,0	86	0,0	110	0,0
Inconnu	9	0,0	19	0,0	50	0,0
Information manquante	5	0,0	75	0,0	52	0,0
TOTAL	**251 649**	**100 %**	**236 758**	**100 %**	**247 243**	**100 %**

Immigration par ville

L'immigration a aidé à faire du Canada un pays prospère, progressif et riche du point de vue culturel. Les provinces, les territoires et les intervenants contribuent à la planification annuelle de l'immigration du Canada. Au Manitoba, les objectifs en matière d'immigration et les priorités relatives à l'établissement des immigrants reçoivent l'appui des employeurs, des collectivités et des intervenants de toute la province.

En 2008, 35 % des immigrants au Canada ont choisi de s'établir à Toronto, Montréal, Vancouver ou Mississauga. Depuis 2003, Winnipeg figure parmi les dix villes canadiennes accueillant le plus d'immigrants (8 053 immigrants, soit 3,3 %, en 2008).

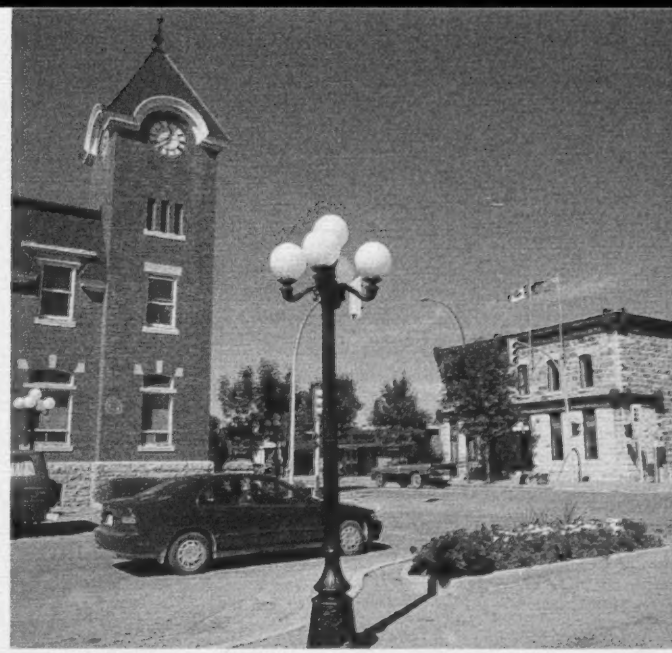

RÉSIDENTS PERMANENTS PAR VILLE (LES DIX VILLES PRINCIPALES)

VILLE	2006			2007			2008		
	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Toronto	34 256	13,6	1	31 546	13,3	1	32 224	13,0	1
Montréal	25 546	10,2	2	25 958	11,0	2	27 140	11,0	2
Vancouver	12 790	5,1	4	11 701	4,9	4	13 648	5,5	3
Mississauga	16 108	6,4	3	13 636	5,8	3	13 294	5,4	4
Calgary	11 639	4,6	6	10 973	4,6	5	12 689	5,1	5
Scarborough	11 942	4,7	5	9 215	3,9	6	8 802	3,6	6
Brampton	10 002	4,0	7	8 649	3,7	7	8 521	3,4	7
Winnipeg	**7 641**	**3,0**	**8**	**8 386**	**3,5**	**8**	**8 053**	**3,3**	**8**
Edmonton				6 134	2,6	9	6 893	2,8	9
Surrey	6 304	2,5	10				6 435	2,6	10
North York	7 131	2,8	9	5 909	2,5	10			
TOTAL DES DIX VILLES PRINCIPALES	143 359	57,0 %		132 107	55,8 %		137 699	55,7 %	
AUTRES VILLES	108 290	43,0 %		104 651	44,2 %		109 544	44,3 %	
IMMIGRATION TOTALE	**251 649**			**236 758**			**247 243**		

Programme des candidats des provinces

CANDIDATS DES PROVINCES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

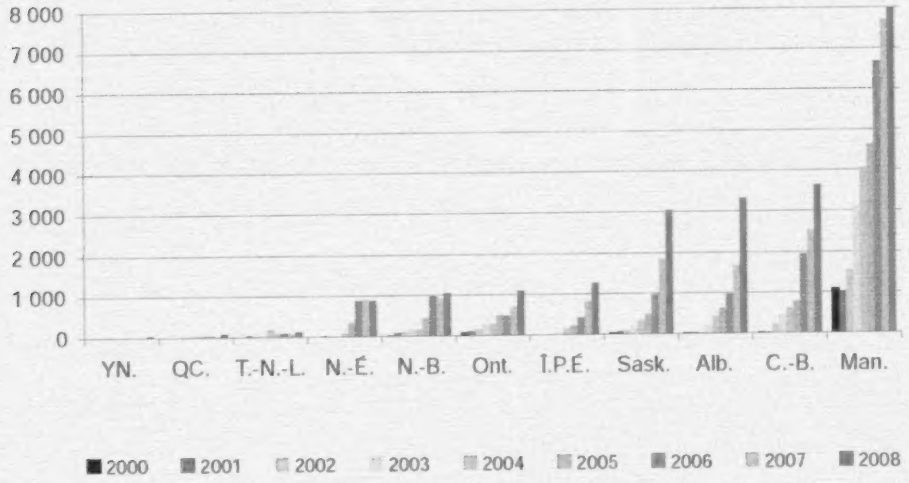

Le Manitoba a été la première province à créer un programme de candidats de la province, en 1998, dans le but d'attirer et de retenir une plus grande part des immigrants et d'accroître leur répartition dans toute la province. La plupart des provinces et des territoires ont depuis mis en place un tel programme.

En 2008, le Manitoba a reçu la plus grande proportion de candidats choisis par une province (7 968), à savoir plus de 35 % d'un total de 22 418. Les immigrants ont choisi le Manitoba en raison des soutiens fournis dans le cadre de l'emploi, de la famille et des liens communautaires.

Le Manitoba a mis en place divers volets d'évaluation (employeur direct, soutien familial, étudiants internationaux et recrutement stratégique) en fonction desquels sont priorisées les personnes démontrant clairement qu'elles présentent un potentiel d'employabilité élevé et qu'elles ont de très bonnes chances de s'établir de façon permanente au Manitoba.

En 2008, dans le cadre du programme Candidats du Manitoba, le Manitoba a sélectionné 3 584 travailleurs qualifiés, 233 gens d'affaires et 6 454 personnes à charge tous prêts à immigrer au Manitoba.

Le Manitoba continue de renforcer les partenariats avec les employeurs, les régions et la communauté francophone. Par ailleurs, il continue d'élargir l'éventail de services d'information sur le marché du travail et d'établissement à l'intention des candidats éventuels à l'immigration.

Résidents permanents du Manitoba

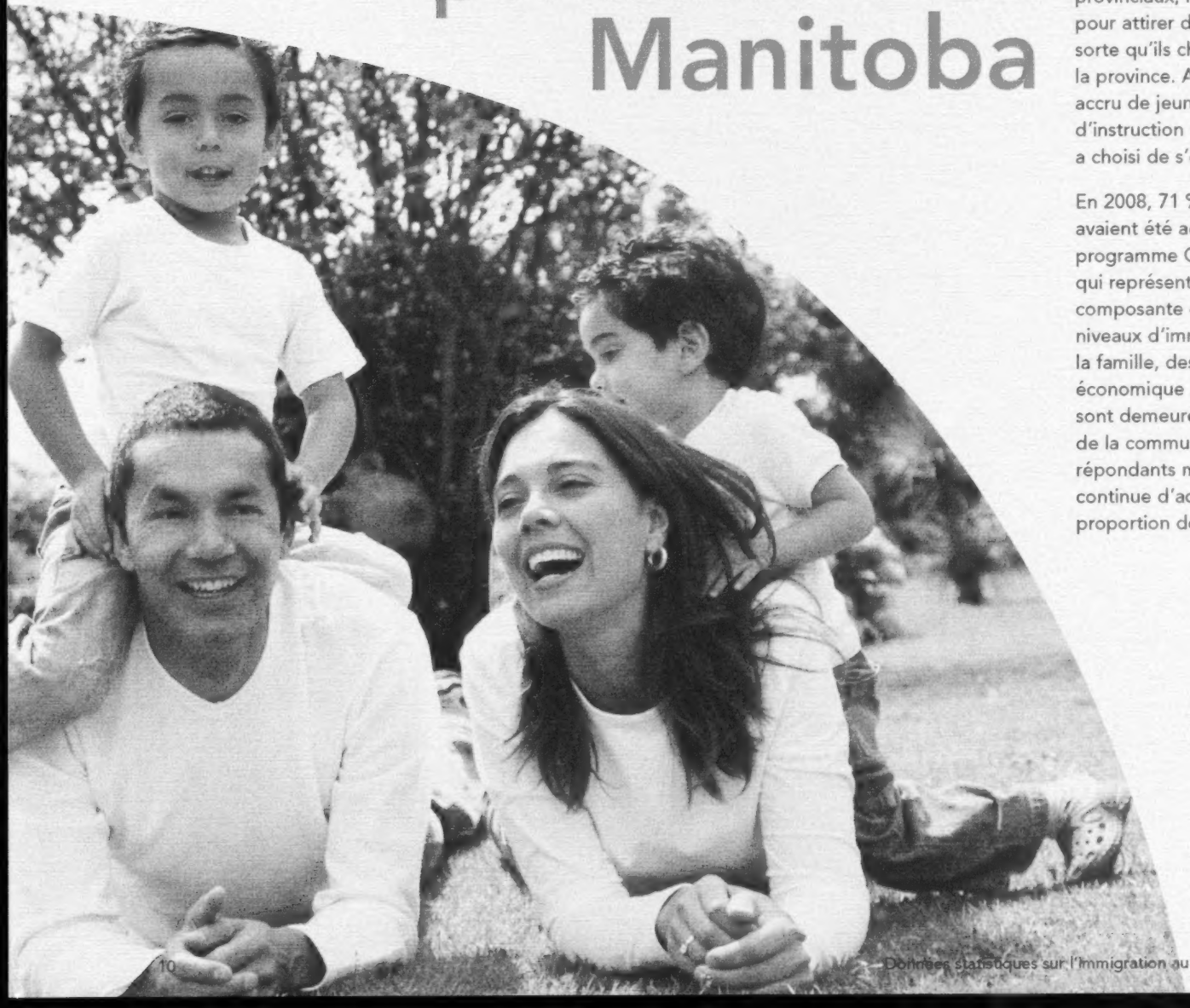

Le Manitoba travaille en étroite collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les ministères provinciaux, les employeurs et les collectivités pour attirer des immigrants et faire en sorte qu'ils choisissent de demeurer dans la province. Ainsi, en 2008, un nombre accru de jeunes immigrants ayant un niveau d'instruction élevé et provenance de 144 pays a choisi de s'établir au Manitoba.

En 2008, 71 % des immigrants du Manitoba avaient été acceptés dans le cadre du programme Candidats du Manitoba, ce qui représentait 92 % des immigrants de la composante économique de la province. Les niveaux d'immigration dans les catégories de la famille, des réfugiés et de l'immigration économique du gouvernement fédéral sont demeurés stables. Toutefois, en raison de la communauté active et dévouée de répondants manitobains, le Manitoba continue d'accueillir une plus grande proportion des réfugiés.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR CATÉGORIE

	2006		2007		2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Catégorie de la famille						
Famille immédiate	886	8,8	957	8,7	1 026	9,1
Parents grands-parents et autres	446	4,4	386	3,5	378	3,4
TOTAL PARTIEL	1 332	13,3	1 343	12,3	1 404	12,5
Composante économique						
Travailleurs qualifiés – Demandeurs principaux	250	2,5	222	2,0	234	2,1
Travailleurs qualifiés – Personnes à charge	344	3,4	337	3,1	374	3,3
Gens d'affaires – Demandeurs principaux	12	0,1	6	0,1	9	0,1
Gens d'affaires – Personnes à charge	32	0,3	15	0,1	22	0,2
Candidats provinciaux et territoriaux – Demandeurs principaux	2 255	22,4	2 745	25,1	2 890	25,8
Candidats provinciaux et territoriaux – Personnes à charge	4 406	43,8	4 944	45,1	5 078	45,3
Aides familiaux résidants – Demandeurs principaux	54	0,5	43	0,4	72	0,6
Aides familiaux résidants – Personnes à charge	22	0,2	18	0,2	20	0,2
TOTAL PARTIEL	7 375	73,4	8 330	76,0	8 699	77,5
Réfugiés						
Réfugiés parrainés par le gouvernement	522	5,2	517	4,7	439	3,9
Réfugiés parrainés par le secteur privé	633	6,3	577	5,3	493	4,4
Réfugiés admis au Canada (asile)*	61	0,6	46	0,4	29	0,3
Personnes à charge qui vivent à l'étranger**	25	0,2	30	0,3	11	0,1
TOTAL PARTIEL	1 241	12,3	1 170	10,7	972	8,7
Autres						
Inconnu	92	0,9	109	1,0	142	1,3
Arriéré/Information manquante	11	0,1	3	0,0	4	0,0
TOTAL PARTIEL	103	1,0	112	1,0	146	1,3
TOTAL	**10 051**	**100 %**	**10 955**	**100 %**	**11 221**	**100 %**

*Demandeurs ayant le statut de réfugié à qui l'on a donné asile au Canada.
**Personnes à charge d'un réfugié admis au Canada qui vivent à l'étranger.
Remarque : Les pourcentages indiqués représentent la proportion du contingent total du Manitoba par catégorie d'immigrants. Les pourcentages sont arrondis et ne donnent pas nécessairement un total juste.

Région de destination

Le programme Candidats du Manitoba aide à répondre aux besoins des régions du Manitoba en matière de croissance démographique et de développement économique. Comparativement aux autres catégories d'immigrants, les candidats du Manitoba sont plus nombreux à choisir de vivre à l'extérieur de la région de Winnipeg. En 2008, 34 % des candidats de la province se sont établis dans une collectivité régionale, contre seulement 13 % des autres immigrants.

En 2007, Travail et Immigration Manitoba et Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ont créé l'équipe de coordination des services régionaux d'immigration et d'intégration des immigrants, chargée d'élaborer un plan d'action afin d'améliorer la prestation des services d'immigration et d'intégration dans les régions. En 2008, 25,4 % des immigrants se sont établis dans les régions du Centre, de l'Ouest et de l'Est.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR RÉGION DE DESTINATION

	2006			2007			2008		
Région	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Winnipeg	7 657	76,2	1	8 426	76,9	1	8 076	72,0	1
Région du Centre	1 132	11,3	2	1 005	9,2	2	1 300	11,6	2
Région de l'Ouest	283	2,8	4	789	7,2	3	833	7,4	3
Région de l'Est	558	5,6	3	523	4,8	4	714	6,4	4
Région d'Entre-les-Lacs	94	0,9	5	50	0,5	6	116	1,0	5
Région du Nord	82	0,8	6	57	0,5	5	80	0,7	6
Région des Parcs	40	0,4	7	23	0,2	7	59	0,5	7
Endroits non spécifiés au Manitoba	205	2,0		82	0,7		43	0,4	
TOTAL	**10 051**	**100 %**		**10 955**	**100 %**		**11 221**	**100 %**	

Collectivité de destination

En 2008, l'immigration vers les collectivités régionales a continué de croître; 3 168 immigrants se sont établis hors de la ville de Winnipeg, soit une augmentation de 23,3 % par rapport à 2007. En ce qui concerne l'établissement d'immigrants, Brandon (Ouest) est au deuxième rang (668), suivi de Winkler (Centre), de Steinbach (Est) et de Morden et Altona (Centre).

En 2008, les principaux pays d'origine de l'immigration dans des collectivités régionales étaient l'Allemagne (50,6 %), El Salvador (10,8 %), la Chine (7,1 %), les Philippines (5 %) et l'Angleterre (4,4 %). Depuis 2003, plus de 13 000 nouveaux arrivants de plus de 150 pays se sont établis dans quelque 130 collectivités régionales du Manitoba.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR COLLECTIVITÉ DE DESTINATION (LES DIX VILLES PRINCIPALES)

	2006			2007			2008		
COLLECTIVITÉ	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Winnipeg	7 641	76,0	1	8 386	76,5	1	8 053	71,8	1
Brandon	172	1,7	4	642	5,9	3	668	6,0	2
Winkler	830	8,3	2	710	6,5	2	659	5,9	3
Steinbach	399	4,0	3	369	3,4	4	488	4,3	4
Morden	158	1,6	5	125	1,1	5	243	2,2	5
Altona	45	0,4	7	22	0,2	10	80	0,7	6
Reinfeld				42	0,4	6	78	0,7	7
Schanzenfeld							70	0,6	8
Thompson	53	0,5	6	39	0,4	7	63	0,6	9
Portage-la-Prairie				28	0,3	8	52	0,5	10
Sainte-Anne	32	0,3	9	23	0,2	9			
Virden	38	0,4	8						
Teulon	31	0,3	10						
TOTAL DES DIX DESTINATIONS PRINCIPALES	**9 399**	**93,5 %**		**10 386**	**94,8 %**		**10 454**	**93,2 %**	
AUTRES COLLECTIVITÉS	**652**	**6,5 %**		**569**	**5,2 %**		**767**	**6,8 %**	
TOTAL	**10 051**	**100 %**		**10 955**	**100 %**		**11 221**	**100 %**	

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR COLLECTIVITÉ DE DESTINATION

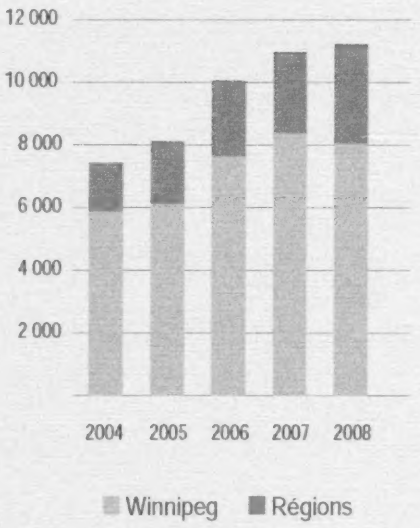

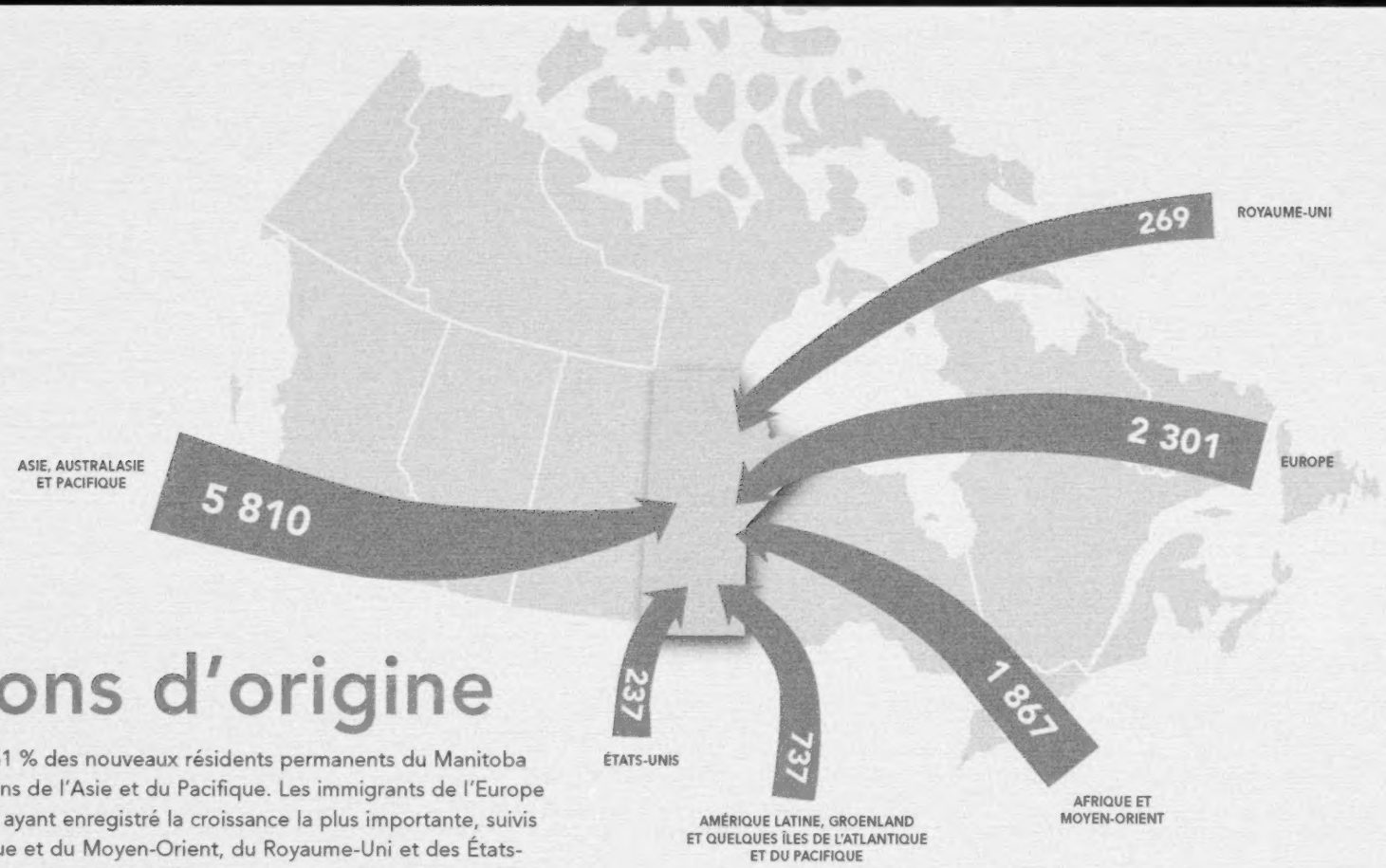

Régions d'origine

En 2008, plus de 51 % des nouveaux résidents permanents du Manitoba venaient des régions de l'Asie et du Pacifique. Les immigrants de l'Europe forment le groupe ayant enregistré la croissance la plus importante, suivis de ceux de l'Afrique et du Moyen-Orient, du Royaume-Uni et des États-Unis, tandis que le nombre d'immigrants provenant de l'Amérique latine a diminué.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR RÉGION D'ORIGINE 2006-2008

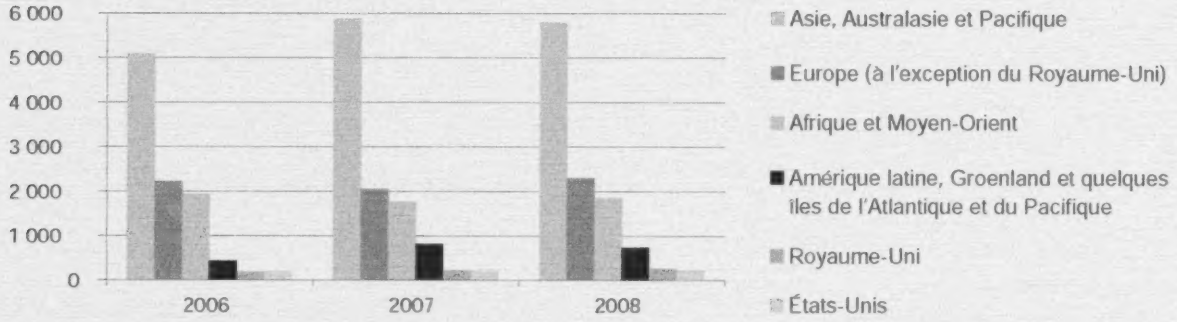

Pays d'origine

Les Philippines, l'Allemagne, l'Inde et la Chine se classent régulièrement parmi les cinq principaux pays d'origine des immigrants qui s'établissent au Manitoba. En 2008, les immigrants de l'Allemagne, l'Inde et la Chine sont ceux qui ont affiché la plus forte croissance.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA PAR PAYS D'ORIGINE

	2006			2007			2008		
PAYS D'ORIGINE	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Philippines	2 539	25,3	1	3 279	29,9	1	2 671	23,8	1
Allemagne	1 620	16,1	2	1 382	12,6	2	1 798	16,0	2
Inde	868	8,6	3	1 016	9,3	3	1 234	11,0	3
Chine	550	5,5	4	609	5,6	4	911	8,1	4
Israël	362	3,6	7	326	3,0	6	449	4,0	5
Corée	422	4,2	5	268	2,4	8	408	3,6	6
El Salvador				429	3,9	5	366	3,3	7
Éthiopie	388	3,9	6	274	2,5	7	258	2,3	8
Angleterre	159	1,6	10				243	2,2	9
États-Unis	195	1,9	8	210	1,9	10	237	2,1	10
Ukraine				228	2,1	9			
Afghanistan	160	1,6	9						
TOTAL DES DIX PRINCIPAUX PAYS	**7 263**	**72,3 %**		**8 021**	**73,2 %**		**8 575**	**76,4 %**	
AUTRES PAYS	**2 788**	**27,7 %**		**2 934**	**26,8 %**		**2 646**	**23,6 %**	
TOTAL	**10 051**	**100 %**		**10 955**	**100 %**		**11 221**	**100 %**	

Structure selon l'âge et le sexe

En 2008, la population du Manitoba a crû de 13 337 habitants, ce qui constitue la hausse annuelle la plus forte depuis 1982 et qui place le Manitoba au cinquième rang des provinces pour ce qui est de la croissance de la population, après l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard.

Les nouveaux arrivants contribuent à la croissance de la population du Manitoba et au renouvellement de la population active. En 2008, l'âge médian des Manitobains était de 37,8 ans et celui des immigrants, de 27 ans.

Les immigrants qui sont arrivés en 2008 avaient un ratio de dépendance des jeunes de 38,8 % et un ratio de dépendance des personnes âgées de 1,4 %, tandis que les Manitobains avaient un ratio de dépendance des jeunes de 28,3 % et un ratio de dépendance des personnes âgées de 20,5 %.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON L'ÂGE ET LE SEXE – 2008

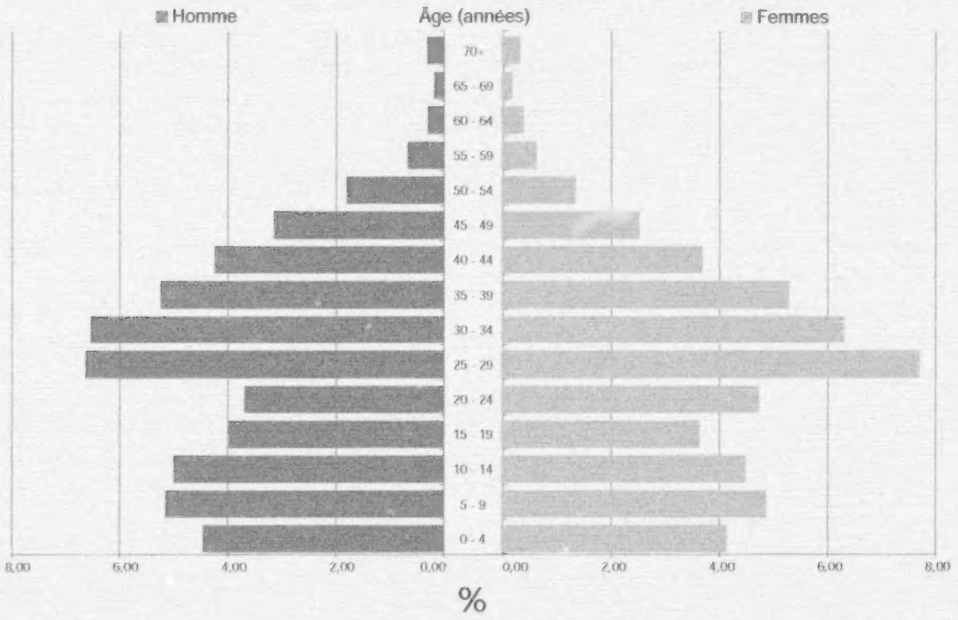

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON L'ÂGE ET LE SEXE

	2006				2007				2008			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
GROUPE D'ÂGE	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0 - 4	437	4,3	432	4,3	502	4,6	445	4,1	491	4,4	459	4,1
5 - 9	557	5,5	506	5,0	598	5,5	519	4,7	567	5,1	540	4,8
10 - 14	514	5,1	455	4,5	547	5,0	503	4,6	550	4,9	498	4,4
15 - 19	437	4,3	388	3,9	421	3,8	451	4,1	437	3,9	403	3,6
20 - 24	363	3,6	444	4,4	422	3,9	469	4,3	406	3,6	525	4,7
25 - 29	599	6,0	697	6,9	683	6,2	732	6,7	730	6,5	853	7,6
30 - 34	649	6,5	634	6,3	699	6,4	715	6,5	719	6,4	699	6,2
35 - 39	564	5,6	492	4,9	566	5,2	564	5,1	577	5,1	586	5,2
40 - 44	390	3,9	373	3,7	474	4,3	449	4,1	467	4,2	410	3,7
45 - 49	301	3,0	241	2,4	356	3,2	290	2,6	346	3,1	280	2,5
50 - 54	135	1,3	126	1,3	141	1,3	114	1,0	198	1,8	150	1,3
55 - 59	64	0,6	61	0,6	48	0,4	53	0,5	73	0,7	70	0,6
60 - 64	40	0,4	42	0,4	32	0,3	42	0,4	32	0,3	44	0,4
65 - 69	31	0,3	29	0,3	22	0,2	34	0,3	19	0,2	21	0,2
70 - 99	21	0,2	29	0,3	28	0,3	36	0,3	34	0,3	37	0,3
TOTAL PARTIEL	**5 102**	**50,8 %**	**4 949**	**49,2 %**	**5 539**	**50,6 %**	**5 416**	**49,4 %**	**5 646**	**50,3 %**	**5 575**	**49,7 %**
TOTAL	**10 051**				**10 955**				**11 221**			

En 2008, le nombre d'hommes était plus élevé que le nombre de femmes en ce qui concerne les demandeurs principaux (ratio de 160 hommes pour 100 femmes) et les personnes à charge (108 hommes pour 100 femmes); en revanche, parmi les conjoints, le ratio était de 26 hommes pour 100 femmes.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON LE SEXE ET LA SITUATION DU DEMANDEUR

SITUATION DU DEMANDEUR	2006				2007				2008			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Demandeurs principaux	2 681	26,7	1 608	16,0	2 934	26,8	1 833	16,7	3 038	27,1	1 897	16,9
Conjoint(e) ou personnes à charge	2 421	24,1	3 339	33,2	2 605	23,8	3 583	32,7	2 608	23,2	3 678	32,8
TOTAL PARTIEL	5 102	50,8 %	4 949	49,2 %	5 539	50,6 %	5 416	49,4 %	5 646	50,3 %	5 575	49,7 %
TOTAL	**10 051**				**10 955**				**11 221**			

Langue

Depuis dix ans, le tagal, la langue officielle des Philippines, est la langue maternelle la plus courante des nouveaux arrivants au Manitoba. L'allemand, le panjabi, l'anglais et le russe sont les autres langues maternelles les plus courantes des immigrants récents dans notre province. La diversité linguistique est une ressource précieuse, car elle renforce nos liens avec nos partenaires commerciaux tout en élargissant et en enrichissant notre communauté culturelle.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON LA LANGUE MATERNELLE (LES DIX LANGUES PRINCIPALES)

	2006			2007			2008		
Langue maternelle	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Tagal	2 506	24,9	1	2 970	27,1	1	2 544	22,7	1
Allemand	1 665	16,6	2	1 428	13,0	2	1 837	16,4	2
Punjabi	651	6,5	3	764	7,0	3	952	8,5	3
Anglais	543	5,4	4	594	5,4	5	643	5,7	4
Russe	496	4,9	5	511	4,7	6	579	5,2	5
Espagnol	265	2,6	8	648	5,9	4	572	5,1	6
Mandarin	407	4,0	7	471	4,3	7	551	4,9	7
Coréen	420	4,2	6	275	2,5	8	412	3,7	8
Chinois							339	3,0	9
Tigrina							220	2,0	10
Amarigna	240	2,4	9	197	1,8	9			
Ukrainien				191	1,7	10			
Autres langues africaines	223	2,2	10						
TOTAL DES DIX LANGUES PRINCIPALES	**7 416**	**73,8 %**		**8 049**	**73,5 %**		**8 649**	**77,1 %**	
AUTRES LANGUES	**2 635**	**26,2 %**		**2 906**	**26,5 %**		**2 572**	**22,9 %**	
TOTAL	**10 051**	**100 %**		**10 955**	**100 %**		**11 221**	**100 %**	

Connaissance de l'anglais et du français

Dans le cadre du processus d'immigration géré par le gouvernement fédéral, les nouveaux arrivants doivent démontrer leur capacité à communiquer en anglais et en français. En 2008, le pourcentage d'immigrants qui étaient en mesure de s'exprimer en anglais a augmenté jusqu'à 56,7 % comparativement à 53 % en 2007.

En 2008, le Manitoba a accueilli 261 immigrants francophones. Leurs principaux pays d'origine étaient la France, le Congo, l'Angleterre et le Maroc. On s'attend à ce que l'immigration de personnes francophones au Manitoba augmente progressivement jusqu'à atteindre 7 %, pourcentage correspondant à la proportion de francophones au sein de la population de la province.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON LA CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS

DEMANDEURS PRINCIPAUX	2006 Nombre	2007 Nombre	2008 Nombre
Anglais	3 168	3 637	3 814
Français	45	77	50
Anglais et français	110	98	103
Ni l'anglais ni le français	968	955	968
TOTAL PARTIEL	4 291	4 767	4 935
PERSONNES À CHARGE			
Anglais	2 108	2 173	2 546
Français	55	105	48
Anglais et français	54	54	60
Ni l'anglais ni le français	3 543	3 856	3 632
TOTAL PARTIEL	5 760	6 188	6 286
TOTAL	**10 051**	**10 955**	**11 221**

DEMANDEURS PRINCIPAUX

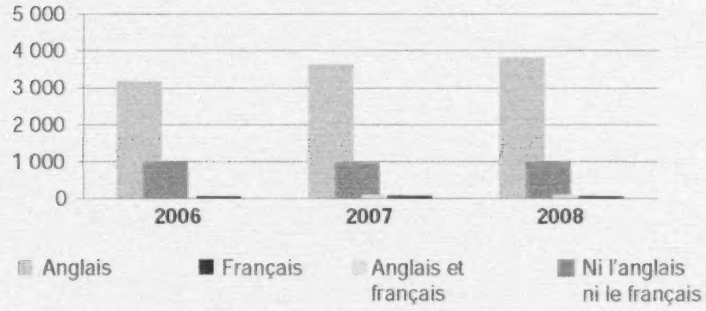

PERSONNES À CHARGE

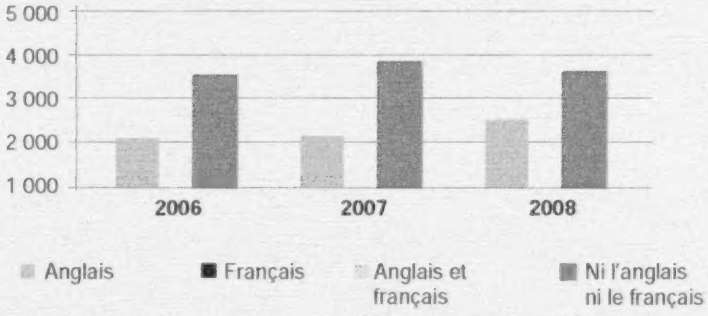

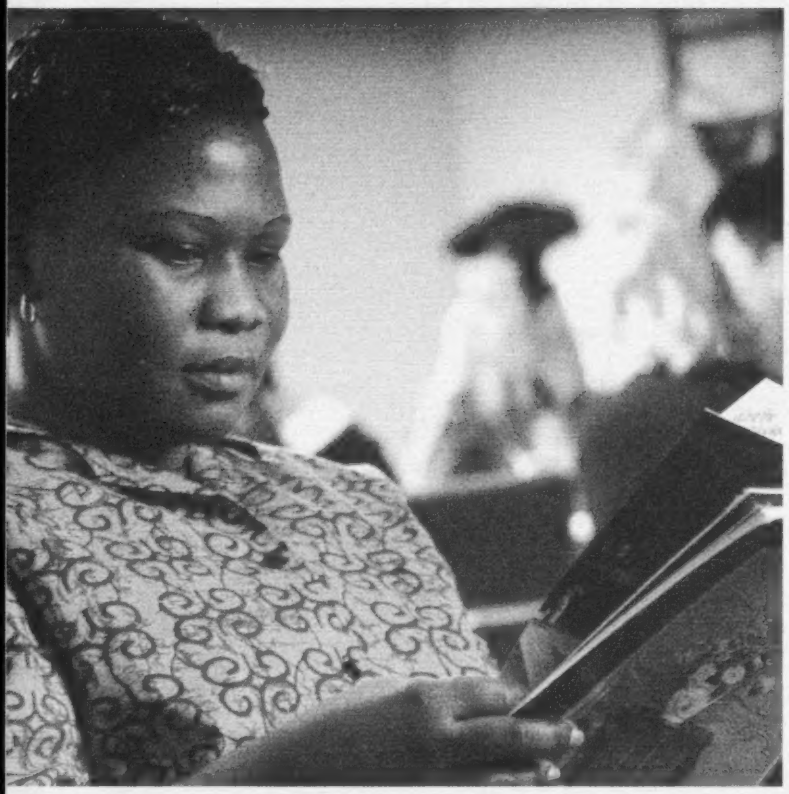

Niveau d'instruction

En 2008, parmi les immigrants âgés de 25 ans et plus, 73,4 % des demandeurs principaux et 60,7 % des personnes à charge avaient fait des études postsecondaires et possédaient des compétences poussées dans des domaines professionnels et techniques.

Pour garantir que l'immigration renforce notre marché du travail, le gouvernement du Manitoba a mis en place une stratégie de reconnaissance des qualifications qui favorise l'adoption de nouvelles approches pour informer les nouveaux arrivants, évaluer leurs compétences, leur offrir de la formation relais et favoriser leur intégration. Des progrès dans la reconnaissance des compétences des immigrants ont été réalisés dans des domaines tels l'ingénierie, l'agrologie, l'enseignement, la pharmacie, l'ergothérapie, le travail administratif, la comptabilité et l'éducation des jeunes enfants.

En 2007, le Manitoba a adopté la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* afin d'assurer l'application de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables pour les membres de professions réglementées et les personnes présentant une demande pour exercer une telle profession. La *Loi* respecte la responsabilité des organismes d'autoréglementation relativement à la protection des intérêts du public par le maintien de leurs propres normes professionnelles. Elle prévoit un code de pratique, la création du poste de commissaire à l'équité ainsi que la prestation d'aide aux immigrants formés à l'étranger et aux organismes de réglementation. Le gouvernement du Manitoba continue également de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral pour améliorer les services d'information et de recommandation ainsi que les programmes de reconnaissance des qualifications.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

	2006		2007		2008	
DEMANDEURS PRINCIPAUX (ÂGÉS DE 25 ANS OU PLUS)	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aucune scolarité	93	2,5	92	2,2	80	1,9
Études secondaires ou moins	863	23,5	1 060	25,8	1 048	24,7
Certificat de compétence ou d'apprentissage	479	13,0	487	11,8	554	13,0
Certificat ou diplôme non universitaire	490	13,3	555	13,5	561	13,2
Des études universitaires sans diplôme	102	2,8	80	1,9	102	2,4
Baccalauréat	1 276	34,7	1 479	36,0	1 488	35,0
Des études universitaires de 2e cycle sans diplôme	22	0,6	24	0,6	13	0,3
Maîtrise	278	7,6	296	7,2	355	8,4
Doctorat	74	2,0	41	1,0	46	1,1
TOTAL PARTIEL	**3 677**	**100 %**	**4 114**	**100 %**	**4 247**	**100 %**

	2006		2007		2008	
PERSONNES À CHARGE (ÂGÉES DE 25 ANS OU PLUS)	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aucune scolarité	52	2,8	57	2,9	63	3,0
Études secondaires ou moins	598	32,5	624	31,8	761	36,3
Certificat de compétence ou d'apprentissage	218	11,8	232	11,8	284	13,5
Certificat ou diplôme non universitaire	230	12,5	231	11,8	210	10,0
Des études universitaires sans diplôme	81	4,4	92	4,7	78	3,7
Baccalauréat	547	29,7	606	30,9	570	27,2
Des études universitaires de 2e cycle sans diplôme	8	0,4	12	0,6	9	0,4
Maîtrise	94	5,1	97	4,9	114	5,4
Doctorat	13	0,7	13	0,7	9	0,4
TOTAL PARTIEL	**1 841**	**100 %**	**1 964**	**100 %**	**2 098**	**100 %**
TOTAL	**5 518**		**6 078**		**6 345**	

Profession

L'immigration représente un élément primordial du développement économique et de la stratégie du marché du travail du Manitoba. En 2008, le Manitoba a accueilli 8 699 immigrants de la composante économique (soit 77,5 % du nombre total d'immigrants) ayant de l'expérience dans 355 professions. Au nombre des professions principalement exercées par les immigrants figurent celles de boucher industriel, soudeur, camionneur, ingénieur et professionnels de la santé. De nouvelles professions s'imposent, ce qui montre que le programme Candidats du Manitoba répond aux besoins changeants du marché du travail.

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA DANS LA COMPOSANTE ÉCONOMIQUE, PAR PROFESSION (LES 15 PROFESSIONS PRINCIPALES)

DEMANDEURS PRINCIPAUX SEULEMENT	2006			2007			2008		
	Nombre	Pourcentage	Rang*	Nombre	Pourcentage	Rang	Nombre	Pourcentage	Rang
Bouchers industriels				212	7,0	1	195	6,1	1
Soudeurs	165	6,4	1	158	5,2	2	162	5,1	2
Camionneurs	49	1,9	7	97	3,2	4	138	4,3	3
Ingénieurs (tous les domaines du génie)	146	5,7	2	130	4,3	3	99	3,1	4
Professionnels de la santé**	53	2,1	6	67	2,2	7	79	2,5	5
Cuisiniers	33	1,3	14	52	1,7	10	77	2,4	6
Aides-comptables et professions connexes	42	1,6	9	59	2,0	8	76	2,4	7
Vérificateurs et comptables	57	2,2	4	67	2,2	6	74	2,3	8
Surveillants de ferme et ouvriers agricoles de l'élevage							66	2,1	9
Mécaniciens d'automobiles	45	1,8	8	74	2,5	5	54	1,7	10
Ingénieurs électriciens et électroniciens				53	1,8	9	46	1,4	11
Commis administratifs							44	1,4	12
Bonnes d'enfants et aides familiaux résidents	54	2,1	5	43	1,4	14	44	1,4	13
Techniciens de réseau informatique				46	1,5	12	41	1,3	14
Service à la clientèle commis à l'information et autres connexes							39	1,2	15
Commis aux écritures	34	1,3	13	46	1,5	11			
Programmeurs d'ordinateurs	66	2,6	3	44	1,5	13			
Aides à l'enseignement et à la recherche niveau postsecondaire	37	1,4	12	37	1,2	15			
Opérateurs de machines-outils	41	1,6	10						
Charpentiers	38	1,5	11						
Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	31	1,2	15						
TOTAL DES 15 PROFESSIONS PRINCIPALES	**891**	**34,7 %**		**1 185**	**39,3 %**		**1 234**	**38,5 %**	
AUTRES PROFESSIONS	**1 680**	**65,3 %**		**1 831**	**60,7 %**		**1 971**	**61,5 %**	
TOTAL	**2 571**	**100 %**		**3 016**	**100 %**		**3 205**	**100 %**	

*Comprend les gens d'affaires, les aides familiaux résidents et les travailleurs qualifiés sélectionnés par le gouvernement fédéral ainsi que les candidats du Manitoba.
**Comprend les médecins de toutes les spécialités, les infirmières, les radiologues, les physiothérapeutes, les diététistes et nutritionnistes, les professionnels de laboratoire médical, les sages-femmes et les praticiens ainsi que les autres professionnels de la santé.

Genre de compétences

En 2008, le Manitoba a reçu 7 968 immigrants du programme Candidats du Manitoba et 731 de la catégorie de l'immigration économique du gouvernement fédéral, soit un total de 8 699 immigrants dans la composante économique. D'après une analyse fondée sur la Classification nationale des professions, plus de 50 % des immigrants dans la composante économique occupaient auparavant un emploi dans les secteurs des métiers, des transports, des affaires, de la finance et de l'administration ou de la transformation et de la fabrication.

RÉSIDENTS PERMANENTS* DU MANITOBA DANS LA COMPOSANTE ÉCONOMIQUE, PAR GENRE DE COMPÉTENCES, EN 2008

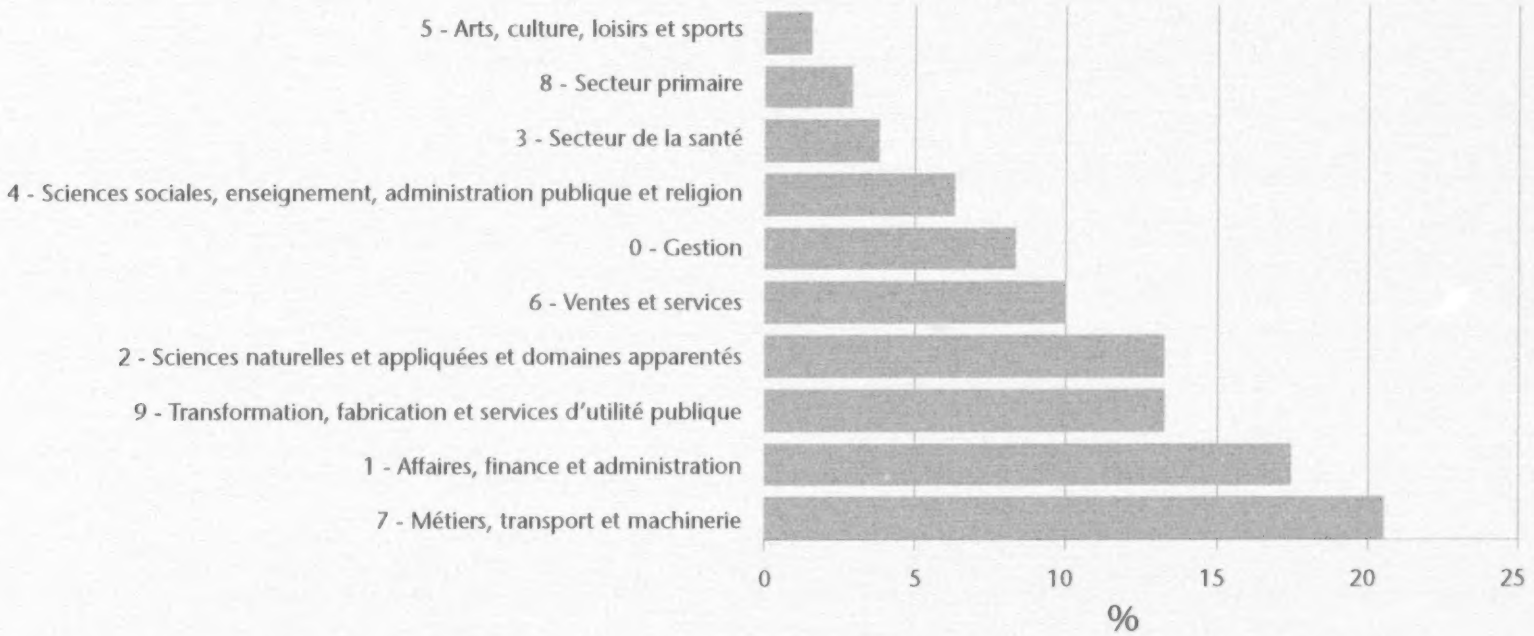

* Demandeurs principaux seulement

RÉSIDENTS PERMANENTS DU MANITOBA DANS LA COMPOSANTE ÉCONOMIQUE PAR GENRE DE COMPÉTENCES

DEMANDEURS PRINCIPAUX SEULEMENT	2006		2007		2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
9 - Transformation fabrication et services d'utilité publique	150	5,8	388	12,9	430	13,4
8 - Secteur primaire	27	1,1	58	1,9	93	2,9
7 - Métiers transport et machinerie	588	22,9	675	22,4	657	20,5
6 - Ventes et services	134	5,2	245	8,1	320	10,0
5 - Arts culture loisirs et sports	64	2,5	43	1,4	50	1,6
4 - Sciences sociales enseignement administration publique et religion	142	5,5	176	5,8	202	6,3
3 - Secteur de la santé	71	2,8	94	3,1	121	3,8
2 - Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	435	16,9	497	16,5	424	13,2
1 - Affaires finance et administration	329	12,8	505	16,7	559	17,4
0 - Gestion	209	8,1	244	8,1	266	8,3
TOTAL PARTIEL	**2 149**	**83,6 %**	**2 925**	**97,0 %**	**3 205**	**100 %**
Sans catégorie*	**422**	**16,4 %**	**91**	**3,0 %**	**83**	**2,6 %**
TOTAL	**2 571**	**100 %**	**3 016**	**100 %**	**3 205**	**100 %**

*Les genres de compétences sans catégorie de la composante économique comprennent les nouveaux travailleurs, les personnes titulaires d'une autorisation d'emploi ouverte et les étudiants qui, en tant que nouveaux arrivants au Manitoba, offrent un ensemble de compétences et d'expériences professionnelles acquises antérieurement qui ne sont pas classées ou saisies dans la base de données sur les immigrants admis de Citoyenneté et Immigration Canada.

Résidents temporaires au Manitoba

Le Manitoba attire de façon soutenue des travailleurs temporaires étrangers et des étudiants étrangers. Ces travailleurs et étudiants, dont l'arrivée dans la province constitue un élément important de notre stratégie d'immigration, peuvent présenter une demande pour obtenir le statut de résident permanent dans le cadre du programme Candidats du Manitoba après avoir travaillé pendant six mois ou avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Manitoba.

Travailleurs étrangers temporaires

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires qui ont choisi le Manitoba a augmenté de 6,8 % en 2008. En revanche, le nombre de travailleurs étrangers temporaires à Winnipeg a diminué. Lorsque les efforts de recrutement menés au pays ne donnent pas de résultats satisfaisants, les employeurs comblent leurs besoins en main-d'œuvre et en travailleurs qualifiés en recrutant des travailleurs étrangers temporaires, ce procédé constituant un processus d'autorisation accéléré. En comblant les besoins en main-d'œuvre, le Manitoba a également pour priorité d'amener les résidents temporaires admissibles à obtenir le statut de résident permanent.

La plupart des travailleurs étrangers temporaires au Manitoba sont venus des États-Unis (46 %) et d'Europe (20 %).

Le Manitoba a adopté en juin 2008 la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs* afin que soient en place des mécanismes de surveillance et de vérification du respect de la loi pour protéger les travailleurs étrangers contre les recruteurs et les employeurs peu scrupuleux.

Cette nouvelle loi permet à Travail et Immigration Manitoba d'offrir des services intégrés qui simplifient le recrutement et fournissent aux employeurs de l'information et du soutien. Les employeurs devront avoir un dossier exemplaire en ce qui concerne le respect de la législation du travail et faire appel à un recruteur titulaire d'une licence et membre de la Société canadienne de consultants en immigration ou du barreau d'une province du Canada. Aucuns frais ne doivent être exigés aux personnes recrutées et, dans le cas où des frais sont demandés à ces personnes, tant l'employeur que le recruteur en seront tenus responsables.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES AU MANITOBA PAR COLLECTIVITÉ DE DESTINATION

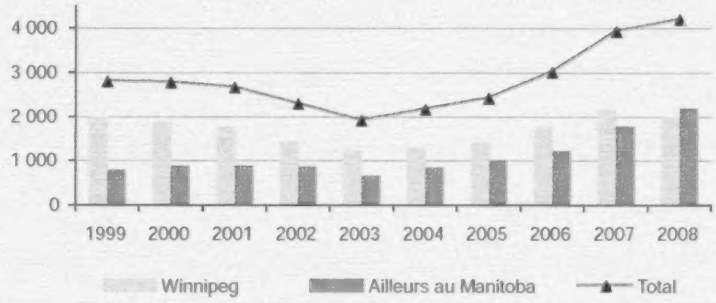

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES AU MANITOBA PAR RÉGION D'ORIGINE

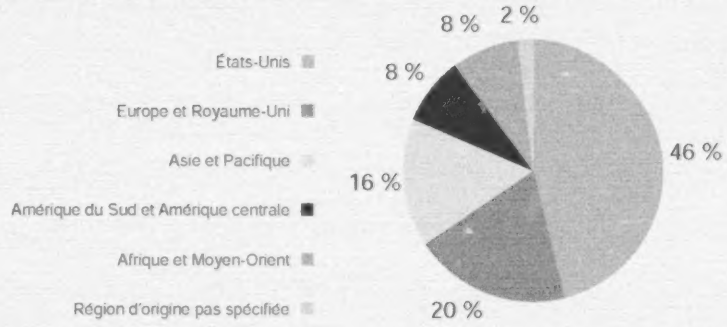

NOMBRE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES AU MANITOBA*

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Winnipeg	1 997	1 881	1 771	1 420	1 240	1 302	1 400	1 761	2 150	2 009
Ailleurs au Manitoba	797	896	884	871	663	853	1 020	1 237	1 776	2 183
TOTAL	**2 794**	**2 777**	**2 655**	**2 291**	**1 903**	**2 155**	**2 420**	**2 998**	**3 926**	**4 192**

*Nombre total d'arrivées

Étudiants étrangers

En 2008, la plupart des étudiants étrangers (81,6 %) fréquentaient des établissements d'enseignement situés à Winnipeg, et le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 10,5 % par rapport à 2007. Les étudiants étrangers provenaient principalement de l'Asie (51,7 %), suivie de l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale (17,2 %).

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU MANITOBA PAR COLLECTIVITÉ DE DESTINATION

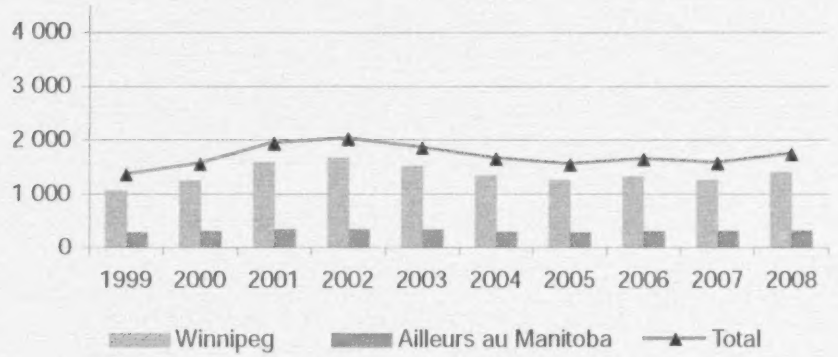

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU MANITOBA PAR RÉGION D'ORIGINE

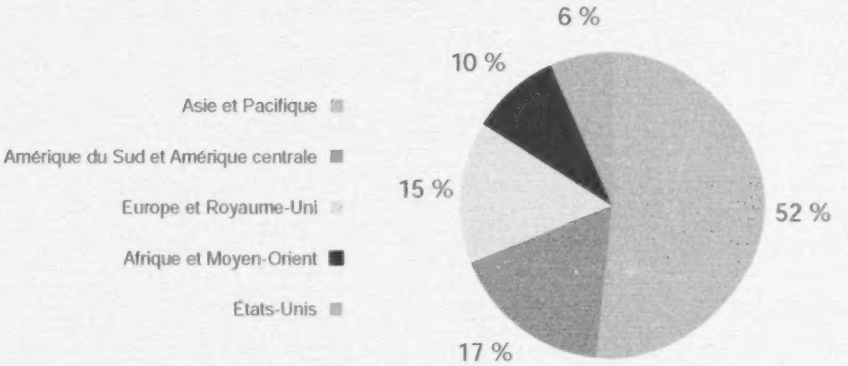

NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU MANITOBA*

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Winnipeg	1 060	1 238	1 584	1 670	1 512	1 342	1 260	1 329	1 255	1 412
Ailleurs au Manitoba	288	312	348	341	341	299	282	311	311	318
TOTAL	**1 348**	**1 550**	**1 932**	**2 011**	**1 853**	**1 641**	**1 542**	**1 640**	**1 566**	**1 730**

*Nombre total d'arrivées

Aide à l'établissement et à l'intégration

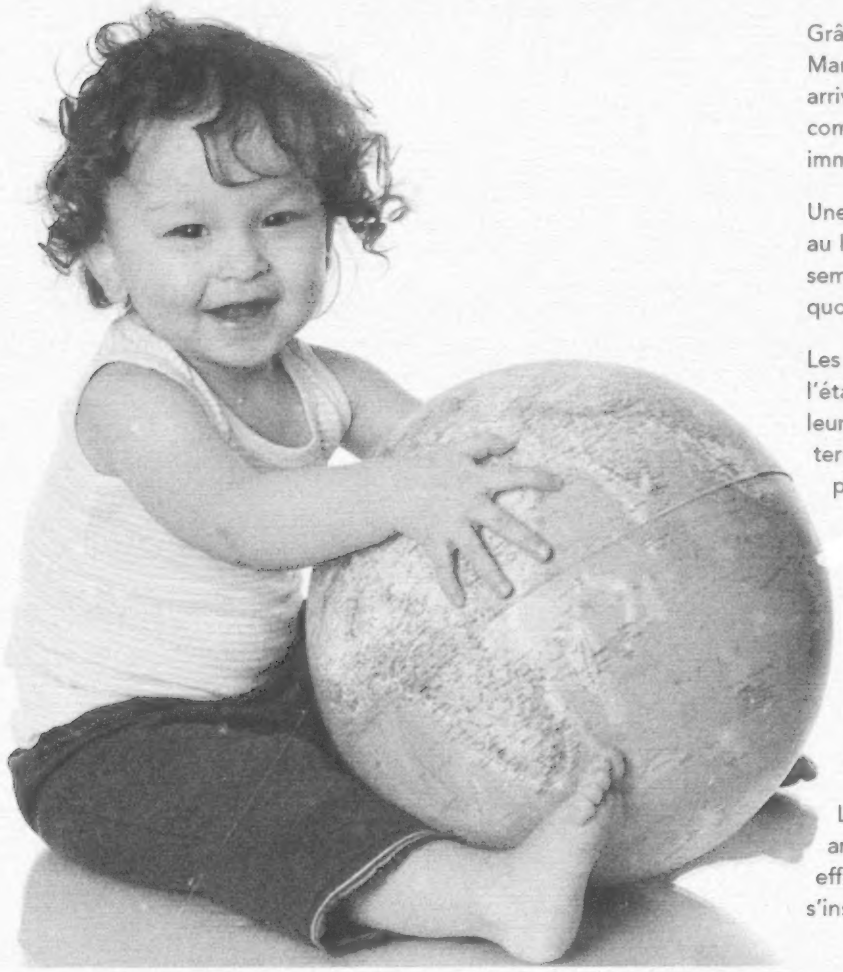

Grâce à des fonds provenant des budgets fédéral et provincial, le Manitoba élabore et offre des services d'établissement aux nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration socio-économique. L'aide commence par l'information publiée sur le Web à l'intention des immigrants avant leur arrivée.

Une fois les nouveaux arrivants sur place, on les encourage à participer au Programme de classes d'accueil. Cette orientation de quatre semaines procure de l'information sur des sujets comme l'emploi, la vie quotidienne, les lois et la santé au Manitoba.

Les nouveaux arrivants sont également informés des aides à l'établissement et on leur donne un rendez-vous pour faire évaluer leurs connaissances en anglais. Afin de favoriser l'intégration à long terme des nouveaux arrivants, le Manitoba propose également des programmes d'établissement généraux et spécialisés, par exemple :

- de la formation en anglais langue additionnelle (ALA)
- des programmes axés sur l'emploi
- des services et programmes de reconnaissance des titres de compétence
- la promotion du multiculturalisme et de l'accueil par les communautés

Le Manitoba est déterminé à améliorer ses services aux nouveaux arrivants et à renforcer sa capacité à continuer de desservir efficacement le nombre croissant d'immigrants qui choisissent de s'installer au Manitoba.

SERVICES D'ÉTABLISSEMENT

(Division de l'immigration, de l'intégration des immigrants et du multiculturalisme)

Information avant l'arrivée
Sur le Web

↓

Information centralisée, formation linguistique et orientation
Programme de classes d'accueil

↓

Évaluation et aiguillage centralisés
Winnipeg English Language Assessment and Referral Centre

Renforcement des compétences

Amélioration des services à l'intention des nouveaux arrivants par les moyens suivants :

- perfectionnement professionnel
- définition des besoins
- développement et promotion des programmes
- évaluation et amélioration continue
- inscription des employeurs en vertu de la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*
- facilitation d'un recrutement éthique et efficace des travailleurs

Formation linguistique des adultes

Cours d'anglais axés sur l'établissement, l'emploi et les compétences scolaires offerts dans les quartiers, les lieux de travail, en salles de classe et dans le cadre de l'enseignement à distance.

Appui aux nouveaux arrivants et à l'intégration au marché du travail

Établissement des immigrants et des réfugiés après leur arrivée, y compris de l'orientation en milieu de travail, des services d'emploi spécialisés pour les travailleurs œuvrant dans des professions et des métiers aux exigences diverses en matière de compétences professionnelles et de connaissances linguistiques.

Appui communautaire et soutien à l'intégration

Programmes d'établissement visant à favoriser l'intégration à long terme des immigrants et des réfugiés. Promotion du multiculturalisme et soutien aux communautés ethnoculturelles par l'entremise du Secrétariat des affaires multiculturelles.

Marché du travail et initiatives stratégiques

Initiatives de reconnaissance des titres de compétence, y compris le Service d'évaluation des diplômes et le Programme de reconnaissance des compétences. Information et aide aux travailleurs étrangers temporaires

Pour obtenir une liste des organismes qui offrent des services d'établissement, voir la section RÉPERTOIRE DES CARTES sur le site www2.immigratemanitoba.com/browse/index.fr.html.

Glossaire

Âge médian – Âge qui divise une population en deux groupes de même taille, de manière à ce qu'une moitié de la population totale soit plus jeune que cet âge et que l'autre moitié soit plus âgée.

Demandeur principal – Personne qui doit satisfaire aux critères de sélection pour présenter une demande à un programme d'immigration fédéral ou provincial.

Étudiant étranger – Personne qui a un permis d'études et qui n'a pas la nationalité canadienne ni le statut de résident permanent au Canada.

Immigrant de la composante économique – Immigrant retenu pour les compétences ou les autres atouts qu'il apportera à l'économie canadienne. Dans cette catégorie, le candidat demande la résidence permanente de sa propre initiative. La composante économique englobe les gens d'affaires, les travailleurs qualifiés (y compris les candidats de la province) et les aides familiaux résidents.

Immigrant de la catégorie de la famille – Un proche parent parrainé par un membre de sa famille qui est déjà établi au Canada et qui est citoyen canadien ou résident permanent du Canada. En plus de l'accueil des collectivités et du soutien reçu au moment de l'établissement, les liens avec la famille proche ou des amis constituent le facteur principal pour assurer l'intégration réussie des immigrants.

Personne à charge – conjoint(e) ou enfant à charge du demandeur principal qui a l'intention d'immigrer au Canada.

Un enfant à charge doit correspondre à l'une des descriptions suivantes :

- avoir moins de 22 ans et ne pas être marié ni vivre en union de fait;
- être étudiant à temps plein et dépendre essentiellement du soutien financier des parents ou de l'un d'eux depuis un âge précédant les 22 ans ou depuis qu'il est marié ou vit en union de fait (si cela s'est produit avant l'âge de 22 ans);
- dépendre financièrement des parents ou de l'un d'eux depuis un âge précédant les 22 ans en raison d'un handicap.

Programme Candidats du Manitoba – Programme d'immigration établi en vertu de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration. Le Programme repose sur le principe selon lequel la province connaît ses propres besoins économiques relativement à l'immigration. Il permet à la Province du Manitoba de recevoir des demandes de candidats à l'immigration et de désigner ensuite ces candidats pour le statut de résident permanent au Canada. Le Programme recrute des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires qui ont de très bonnes chances de réussir leur établissement au Manitoba, et se divise ainsi en deux volets : Travailleurs qualifiés et Immigrants de la catégorie des gens d'affaires.

- Le volet Travailleurs qualifiés du Programme sélectionne des travailleurs qualifiés qui ont la formation, l'expérience professionnelle et les connaissances linguistiques nécessaires pour être employés au Manitoba et pour contribuer à la province de façon positive.
- Le volet Immigrants de la catégorie des gens d'affaires du Programme permet au Manitoba de recruter, sélectionner et désigner des gens d'affaires qualifiés provenant du monde entier qui ont l'intention et la capacité de s'établir au Manitoba et d'y créer ou d'y acquérir une entreprise.

Programmes des candidats des provinces – Programmes d'immigration économique gérés par les gouvernements provinciaux en conjonction avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Pour faire une demande dans le cadre d'un de ces programmes, le demandeur doit être désigné par une province ou un territoire du Canada.

Ratio de dépendance des jeunes – Nombre de personnes âgées de moins de 15 ans pour chaque groupe de 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

Ratio de dépendance des personnes âgées – Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour chaque groupe de 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

Réfugié – Personne qui nécessite une protection en vertu du droit international. Les réfugiés viennent au Manitoba sous le parrainage du gouvernement ou du secteur privé ou à titre de réfugié admis au Canada.

Résident permanent – Personne qui réside légalement et de façon permanente au Canada en qualité d'immigrant ou de réfugié, mais qui n'est pas encore citoyen canadien.

Résident temporaire – Personne de nationalité étrangère qui réside légalement au Canada de manière temporaire à titre de visiteur, d'étudiant ou de travailleur ou en vertu d'un permis de séjour temporaire.

Travailleur étranger temporaire – Personne de nationalité étrangère qui a été autorisée à venir et à demeurer temporairement au Canada pour travailler.

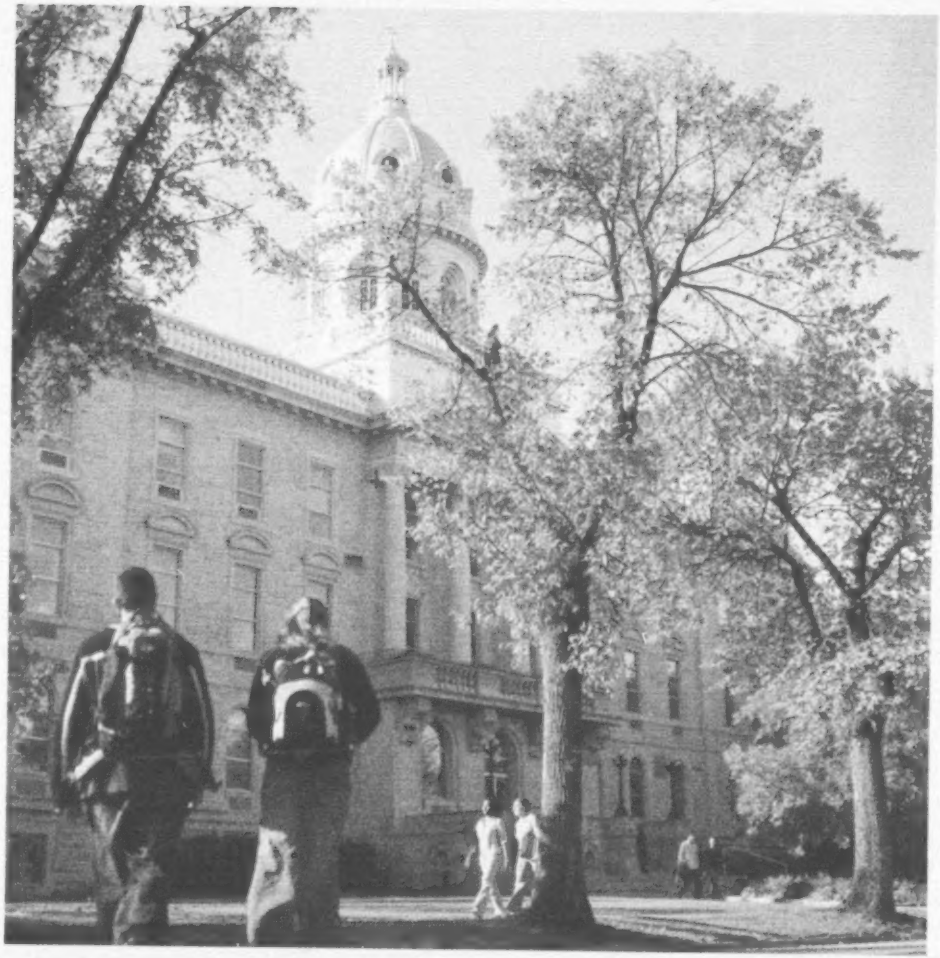

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Web : www2.immigratemanitoba.com/browse/index.fr.html

TRAVAIL ET IMMIGRATION MANITOBA
Division de l'immigration, de l'intégration des
immigrants et du multiculturalisme
213, avenue Notre Dame, 9e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3
CANADA

Téléphone : (Canada 001) 204 945-4631
Télécopieur : (Canada 001) 204 948-2882
Courriel : immigratemanitoba@gov.mb.ca

Available in English
Septembre 2009

Manitoba